



Drancy, le 14 janvier 2020

Lettre ouverte à Madame la Maire de Drancy.

Objet : DISCRIMINATIONS des AGENTS DE LA VILLE DE DRANCY ET DU CCAS

Madame la Maire,

Nous avons été interpellés par vos écrits au personnel datés du 7 janvier 2020.

Votre vision étriquée et faussée de votre missive à 2000 exemplaires, dont nous ne ferons pas débat au vu de vos écrits sans réponse des agents mais qui nous amène à vous répondre.

Nous ne pouvons que constater que vous rabaissez le personnel dans votre redite de notre insert d'une image du « Parisien ». Notre article que vous contestez sur l'information, la transparence de la gestion publique de notre budget de fonctionnement que nous, CGT, souhaitons ainsi pour les agents à contrario de vos affabulations et accusations infondées.

Nous alerterons les agents de votre choix de vous attaquer à la CGT et **de produire des « non-réponses » sur les deux questions de cet article notamment sur la non reconnaissance de nos difficultés de travail et nos propositions d'améliorer le pouvoir d'achat des agents de Drancy.**

Article proposant d'y répondre et reconnaître ce que l'INSEE a su faire, soit cette idée simple que « **la population de Drancy a une strate plus importante car elle a des secteurs plus difficiles ce qui influe sur nos conditions de travail** » à contrario de vos indemnités et responsabilités de Maire qui sont bloquées à 90 000 habitants. **DU SYNDICALISME BASIQUE QUE VOUS NE POUVEZ PAS LIRE AU VU DE VOTRE « INEXPERIENCE » DU MONDE DU TRAVAIL ET VOTRE IMPERITIE.**

Votre vision individualiste type « libérale » est à l'image des employeurs du MEDEF, vous « Actionnaire dirigeant » au nom de notre employeur qui est la VILLE DE DRANCY.

Votre déclaration, à l'image du gouvernement envers les instances intermédiaires que sont les syndicats, montre votre limite dans le respect des autres dans notre société qui ne dépasse pas votre « moi politique » que l'on peut lire dans votre propagande aux agents pour les élections.

Vous êtes faussement indignée par **les représentants** du personnel, élu(e)s en toute démocratie. Nous notons votre incapacité à admettre le droit d'expression, le droit à la contradiction qui ne méritent aucunement vos qualificatifs « *de mensonge ou diffamant* ». **Les mots ont un sens.**

Quand **aux délégués CGT** des agents que vous interpellez en final en apothéose qui vont de Mr MARTINEZ, Mme POMMERET, notre bureau (composé de retraités, d'agents en maladie, etc...), mandatés et désignés par les syndiqués CGT, nous souhaiterions un éclaircissement sur votre base de données qui vous permet d'avancer votre thèse de maternelle que diffuse le parti politique majoritaire en France « **vos délégués CGT vous appellent à perdre du salaire en faisant grève, sans qu'eux mêmes ne perdent leurs salaires puisqu'ils ne font pas grève.** ».

Nous vous demandons copie des bases de données grévistes et non grévistes CGT pour avancer ces allégations inacceptables pour la CGT et sa structure solidaire et égalitaire. Vous n'êtes pas sans savoir que les salariés militants détachés de « travail » reversent leurs moments « d'action » quand le personnel est en grève. Ils ont bien une perte de salaire dont ils ont le choix équitable et solidaire de ne pas donner d'argent à leurs patrons mais à ceux qui les combattent.

Dans l'attente du document ayant construit vos tromperies, veuillez agréer, Madame la Maire, nos plus sincères salutations syndicales.

La CGT Territoriaux de Drancy